



AVIS D'ADOPTION RÈGLEMENT 1454

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le règlement n° 1454 intitulé « *RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT 1305 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE* » a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Westmount, lors d'une séance ordinaire tenue à l'hôtel de ville le 3 septembre 2013.

L'objet de ce règlement vise à modifier la directive 6.8.1 afin d'exiger la soumission d'une stratégie de gestion des eaux pluviales pour les nouvelles constructions, les ajouts majeurs de 40 m² ou plus, et tous les projets d'aménagement paysager de 92,9 m² ou plus, de même que pour tout projet où le ratio de surface dure *versus* le couvre-sol mou est augmenté.

Ce règlement entre en vigueur en date d'aujourd'hui.

Toute personne peut consulter ce règlement sur le site Web de la Ville, www.westmount.org, et en obtenir copie au bureau du greffe situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest à Westmount, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

DONNÉ à Westmount, ce 10 septembre 2013.

NOTICE OF ADOPTION BY-LAW 1454

PUBLIC NOTICE is hereby given that By-law No. 1454 entitled "*BY-LAW TO FURTHER AMEND BY-LAW 1305 ON SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMMES*" was adopted by the Municipal Council of the City of Westmount during the regular sitting held at City Hall on September 3, 2013.

The object of this by-law is to amend Guideline 6.8.1 to require that a storm water management strategy be submitted for new construction, major additions of 40 sq. m. or more and all landscaping projects of 92.9 sq. m. or more, as for any projects where the ratio of hard vs. soft surface is increased.

This by-law comes into force today.

Any person may consult the said by-law on the City's Website, www.westmount.org, and obtain copies thereof at the Office of the City Clerk located at 4333 Sherbrooke Street West, Westmount, Monday to Friday, from 8:30 a.m. to 4:30 p.m.

GIVEN at Westmount, this 10th day of September, 2013.

Viviana Iturriaga Espinoza
Greffière de la Ville/ City Clerk